

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf Janvier à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 14 Janvier 2021.

Membres présents : MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GAILLARD Pierre-Antoine (en visio), GARDE Renaud, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude (en visio), MARET Philippe, RUARD Annick, VANEL Pascale, ZAMBON Béatrice.

Membres absents excusés : PIROIR Daniel (pouvoir donné à PUTMAN Thomas)

Secrétaire de séance : Mme RUARD Annick.

M. Philippe Maret signale que certains échanges n'avaient pas été mentionnés sur le compte rendu de la réunion du 15/12/2020. Idéalement il serait bien d'enregistrer les Conseils Municipaux, remarque à creuser (toute l'assemblée approuve).

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2020 : Ce compte-rendu est approuvé par tous les conseillers municipaux, sauf M. FARJON Thierry, M. Philippe Maret et Mme RUARD Annick.

Rapport des décisions prises par délégations accordées au maire

Le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été utilisé pour le dossier suivant :

Le 18/12/2020 au Lotissement des Hases à Malleval pour les parcelles A3555, A3556 et A3566.

Réponse par courriel du responsable du service technique du Parc du Pilat

Le chemin GR65 a été nettoyé par notre employé communal alors que c'est normalement effectué par le Parc du PILAT. Voici la réponse transmise à la commune

« Pour ce qui est de l'entretien des chemins, on ne se sent pas du tout évincé, bien au contraire les chemins ruraux appartiennent aux communes, le Parc a mis en place l'équipe d'entretien car beaucoup de communes n'ont pas les moyens de faire ce travail, mais certaines le font et heureusement pour nous, car au printemps il ne nous est pas possible de passer de partout. Il arrive aussi que nous passons une fois au printemps et que la commune assure un 2 -ème passage si c'est nécessaire. Nous assurons l'entretien sur 1500 km de sentiers balisés sur l'ensemble du territoire, donc lorsqu'une commune entretient ses chemins nous le percevons plutôt comme une commune impliquée à nos côtés pour mettre un réseau de sentiers de qualité à disposition des touristes et des habitants. »

Cet échange permet de rappeler au Parc que cela fait partie de leur mission.

Rapport 2019 Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Tarifs 2019 – Analyse de la qualité de l'eau : Bons résultats – Amélioration de la performance du réseau – Investissements – Amélioration du réseau secteur Perrin, Martel, M. Thomas PUTMAN précise que des poteaux d'incendie sont actuellement ouverts car il y a eu un souci sur le réseau et cette action permet de purger l'air présent dans les conduites.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Tarification – Tableau du nombre d'installations conformes, non conformes sans danger et non conformes. Mme le Maire a demandé à la COMCOM une liste nominative pour les installations classées non conformes PO et P1 (avec danger pour les personnes ou risque environnemental avéré) afin de contacter et conseiller les personnes concernées. Yannick BRUN aimerait aussi connaître la date du dernier contrôle. Il estime que

l'entreprise qui contrôle, peut aussi faire les travaux donc incite à changer l'installation. Thomas Putman n'approuve pas cette pratique, il pense qu'il y a une entreprise pour étude et une entreprise pour travaux.

Sur MALLEVAL en 2019, il n'y a pas eu d'installation neuve, il y a eu 1 réhabilitation et 2 ventes immobilières.

Les installations doivent être contrôlées **tous les 5 ans** pour installations non conformes, **tous les 7 ans** pour installations conformes avec réserve et **tous les 10 ans** pour installations conformes (pas de choix de fréquence possible).

Aucun investissement sur 2020. Seule interrogation garder le logiciel actuel ou changer.

Bulletin municipal

Presque terminé. Distribution espérée pour Février

DM (Demande Modification) Budget 2020

Budget communal

Suite à un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs, un titre de 97 € est à émettre sur le compte 6574 et un mandat de 97 € au compte 7391171.

Le conseil municipal approuve cette décision à une abstention (Mme Ruard Annick) et 14 votes pour.

Mme le Maire demande de prévoir un crédit supplémentaire de 1 € au chapitre 011 et de diminuer le chapitre 65 de 1 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Budget Assainissement

Mme le Maire demande de prévoir un crédit supplémentaire de 1400 € au chapitre 66 et diminuer la chapitre 011.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Trésorerie

Une ligne de trésorerie qui est un emprunt à court terme d'un montant de 171 000,00 € est à solder auprès de la banque pour le budget Assainissement le 1^{er} février 2021. La commune n'a pas la possibilité de rembourser cet emprunt. Il est préconisé de faire un emprunt à court terme. Afin de mieux comprendre, une réunion « budget » avec la secrétaire de mairie va être prochainement programmée et une démarche de temporisation avec la banque est prévue.

Bibliothèque

La convention avec le département et la COM COM doit être étudiée (date renouvellement, à faire tous les 3 ans). Une réunion va être programmée avec la commission bibliothèque et les bénévoles de la bibliothèque (avant le prochain Conseil Municipal du 16/02/2021).

Commission de Médiation de la LOIRE

Possibilité de participer (tous les membres du conseil) à l'intervention pour le droit au logement (dernier recours) dans le département. Personne ne semble intéressé, le Conseil Municipal a assez à faire avec la commune et débattre pour d'autres communes du département n'est pas la priorité.

Action de M. le Député M. Cinieri

Dans la mesure où aucune cérémonie n'a pu être organisée en 2020, 100 € sont versés à chacun des 21 centres d'incendie de la 4^{ème} conscription de la Loire.

Questions diverses

Mme le Maire annonce que le dossier « Label Ecole Numériques 2020 » n'a pas été retenu par le comité de pilotage national au vu du nombre important de candidatures et de la contrainte budgétaire.

M. Putman Thomas informe que M. Bernard VERRIER sera représentant pour la révision de la liste électorale (il manquait une personne hors conseil).

Suite à une demande d'un habitant, M. Philippe MARET confirme que les transports pour sorties culturelles sont toujours d'actualité dès que la crise sanitaire le permettra.

M. Philippe MARET souhaite savoir si la demande pour partenariat avec les Scouts va être faite. Un service civique du PARC se charge du recrutement selon les critères de la commune : Pour MALLEVAL, les jeunes doivent avoir entre 17 et 19 ans (compagnons) et avoir un moyen de locomotion. Cette demande doit être faite assez vite car pour certains travaux (par exemple gabions), il faut établir un dossier auprès de la police des eaux. Il faut avoir conscience que les groupes de 4/5 jeunes doivent être encadrés par un tuteur pour une durée de 1 semaine à 3 semaines. Il faut aussi définir des tâches. Hébergement sous tente chez M. Philippe Maret à Vauvignère.

Mme le Maire transmettra à M. Daniel Piroir afin qu'il se charge de faire la demande auprès du Parc si nécessaire.

M. Yannick BRUN précise qu'on a aussi à disposition le Service National Universel. Mais, M. Philippe MARET précise que les scouts ont la notion de groupe et ont un projet ficelé (car l'année suivante, ils partent à l'étranger pour une mission).

Commission PISCINE

M. Gaëtan VERRIER annonce le projet pour la piscine de Pélussin, soit remettre aux normes, soit reconstruire un nouveau complexe aquatique. Un sondage se fera auprès des écoles (cycle piscine des primaires). Le conseil municipal pense que ce projet risque d'être très onéreux et peu attractif (des piscines existent déjà autour de chez nous). A présenter au conseil d'école mais à voir aussi les conséquences financières.

Liste des personnes vulnérables

Suite à une demande de Mme Annick RUARD sur l'avancement de la liste des personnes vulnérables, M. Yannick BRUN indique que M. Jean-Claude Huret est en train de terminer. Il précise aussi que les personnes concernées peuvent se faire recenser en s'inscrivant directement sur le site internet de la commune.

Mairie non équipée de la fibre

M. Yannick Brun signale que la mairie n'est pas raccordée à la fibre. Il faudra vérifier que le contrat avec CPRO n'inclut pas cette prestation sinon il faut prévoir de l'installer

Réunion des commissions COM COM

Faire un résumé pour les conseillers afin de pouvoir connaître les sujets et pouvoir débattre.

Commission habitat et aménagement du territoire

Possibilité de faire une présentation du SCOT pour les élus (en regroupant des mairies mais attente fin crise sanitaire.)

Séance levée à 20h50.